



LPA JURI'SCOPE

Avril, 04, 2023

N° 12

LES SECRETS DE L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE EN TUNISIE :

DÉCRYPTAGE DE LA NOMENCLATURE
DES ACTIVITÉS POUR FAIRE
PROSPÉRER VOTRE ENTREPRISE

SCIENCE SAVOIR
FAIRE
&
EXPERTISE

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

ADEL FENDRI

YASMINE FKI

CYRINE MIGHRI

NESRINE HEDFI

WWW.LPA-LEGAL.COM.TN<https://www.linkedin.com/company/legal-partners-advisors/><https://www.facebook.com/profile.php?id=100089715340398>

LES SECRETS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN TUNISIE : DÉCRYPTAGE DE LA NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS POUR FAIRE PROSPÉRER VOTRE ENTREPRISE !



L

a nomenclature des activités économiques Tunisiennes est un outil important pour les investisseurs et les entreprises qui souhaitent comprendre le marché Tunisien et ses différentes industries. Elle classe les activités économiques selon des critères spécifiques, ce qui permet de mieux comprendre les différentes industries, les entreprises qui y opèrent et les opportunités d'affaires.

En utilisant la nomenclature des activités Tunisiennes, les investisseurs et les entreprises peuvent également déterminer les autorisations nécessaires pour exercer une activité économique spécifique en Tunisie. Cela peut inclure des déclarations d'investissement, des autorisations ou l'obligation de détention du cahier des charges.

En outre, cet outil peut également aider les entreprises à comprendre les règlements et les lois régissant leur industrie spécifique en Tunisie,

ainsi que les conditions économiques, les tendances et les opportunités d'investissement.

Il est important de rappeler que , la compréhension de la nomenclature des activités Tunisiennes est un élément clé pour tout investisseur ou entrepreneur souhaitant s'implanter en Tunisie ou développer son entreprise dans ce marché dynamique.



En fait, Le Décret gouvernemental n° 2017-390 du 9 mars 2017 a été créé dans ce contexte pour mettre en œuvre ladite loi et établir la nomenclature des activités économiques Tunisiennes en accord avec les dispositions de l'article 2.

D'une manière concomitante et afin de réussir dans l' environnement économique Tunisien, il est devenu essentiel d'analyser la nomenclature des activités, qui permet d'explorer la diversité des secteurs d'activités présents en Tunisie et de saisir les opportunités commerciales qui s'y présentent.

I. LA NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN TUNISIE

La nomenclature d'activités Tunisiennes est un référentiel unique et à jour de toutes les activités économiques du pays.

C'est un système de classification et de codification qui répertorie toutes les activités économiques du pays.

Elle est mise à jour régulièrement pour refléter les évolutions de l'économie Tunisienne et les changements survenus dans les activités des entreprises.

Cette nomenclature est utilisée par les autorités publiques pour la collecte et l'analyse des données économiques, ainsi que pour la réglementation et la supervision des activités économiques.

1. La nomenclature d'activités économiques Tunisienne : un outil clé pour explorer le marché local

Cette nomenclature permet de classe les activités économiques en tunisie dans des secteurs harmonisés au niveau national et comparables à l'échelle internationale,

grâce à la codification des activités des entreprises et à la production de bases de données statistiques relatives aux activités économiques et sociales et ce conformément aux dispositions de l'article 10 du décret gouvernemental n° 2017-390 du 9 mars 2017.

Au surplus, La nomenclature d'activités Tunisienne vise à :

- 1 • Regrouper et classer l'information économique et sociale selon les activités pour des raisons statistiques et conformément à des critères unifiés
- 2 • Échanger des données harmonisées entre les structures publiques et privées
- 3 • Faciliter la réalisation d'études analytiques et des comparaisons statistiques sur le plan national et international



En résumé, la nomenclature d'activités Tunisiennes est un outil important pour la classification des activités économiques du pays dans des secteurs harmonisés à l'échelle nationale et internationale, en vue de produire des données statistiques relatives aux activités économiques et sociales.

Elle vise également à regrouper et classer l'information économique et sociale, échanger des données harmonisées entre les structures publiques et privées, et faciliter la réalisation d'études analytiques et de comparaisons statistiques sur le plan national et international.

Cette initiative répond aux dispositions de l'article 10 du décret gouvernemental n° 2017-390 du 9 mars 2017 telles que prévues par le législateur Tunisien.

2. La nomenclature d'activités économiques tunisienne : un éclairage sur ses différentes composantes

La nomenclature d'activités Tunisienne est un système bien organisé et cohérent, composé de trois éléments principaux. Tout d'abord, **le cadre général**, qui établit les objectifs de l'adoption de la nomenclature et détermine les définitions et les terminologies nécessaires à son application efficace, garantissant ainsi son harmonisation avec les nomenclatures internationales comparées.

Ensuite, **la structure détaillée**, qui définit l'architecture et le système de codification utilisés pour numériser les différentes catégories de la nomenclature, permettant ainsi une classification cohérente et harmonisée des activités économiques.

Enfin, **les notes explicatives**, qui clarifient le contenu et le périmètre des différentes catégories de la nomenclature, permettent une meilleure compréhension et une utilisation plus précise des données statistiques relatives aux activités économiques et sociales.

“

Tous ces éléments travaillent ensemble pour fournir un référentiel unique et à jour de toutes les activités économiques du pays, permettant ainsi leur classification dans des secteurs harmonisés au niveau national et comparables à l'échelle internationale.

”



II. L'EXERCICE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Décret gouvernemental n° 2017-390 du 9 mars 2017 a donné lieu à la création d'une unité de gestion par objectifs au sein du ministère chargé de l'investissement en Tunisie.



Cette unité avait pour but d'étudier et d'évaluer tous les textes juridiques et réglementaires liés

à l'exercice des activités économiques, ainsi que de proposer et de suivre l'exécution des réformes susceptibles de renforcer le principe de liberté d'investissement, conformément à l'article 4 de la loi de l'investissement qui stipule que "***l'investissement est libre***".

En outre, cette unité avait pour responsabilité d'élaborer un programme de révision des autorisations d'investissement en les supprimant ou en les remplaçant par des cahiers des charges, conformément au principe de libéralisation de l'investissement, de réviser et de simplifier la procédure d'octroi des autorisations maintenues, ainsi que de proposer des réformes visant à améliorer le climat des affaires en Tunisie.

Les retombées de cette unité ont été concrétisées par le Décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018, qui a publié une liste exclusive des activités économiques soumises à autorisation ainsi que la liste des autorisations administratives pour la réalisation de projets.

Ce décret a simplifié les procédures d'autorisation pour les investisseurs en Tunisie, ce qui a permis de faciliter leur processus de création d'entreprises et d'investissement dans le pays.

Cependant, le Décret gouvernemental n°2022-317 du 8 avril 2022 a abrogé le Décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018 et a simultanément modifié et supprimé plusieurs autorisations nécessaires à certaines activités économiques. L'objectif de ce décret est d'éviter les obstacles à l'investissement en Tunisie en réduisant les autorisations préalables et les procédures administratives laborieuses, qui ont été perçues comme des freins à l'investissement et à la création d'entreprises dans le pays.

En effet, la simplification des procédures administratives peut encourager les investisseurs étrangers à s'engager dans des projets économiques en Tunisie, car cela peut réduire le temps et les coûts associés à la création et à l'achèvement de ces projets.



Cela peut également renforcer la compétitivité de l'économie Tunisienne en favorisant l'innovation, la créativité et la diversification des activités économiques.



Cependant, il est important de noter que la suppression totale des autorisations préalables peut entraîner des risques tels que la violation des normes environnementales et sanitaires, la concurrence déloyale, l'exploitation abusive des ressources naturelles etc..

Il est donc crucial de remplacer ces autorisations par des cahiers des charges stricts et efficaces pour assurer la transparence, la conformité et la durabilité des projets économiques.

En outre, la mise en œuvre de ces mesures nécessite une coordination et une coopération entre les différentes parties prenantes, notamment le gouvernement, les entreprises et les sociétés. Il est également important de sensibiliser les investisseurs étrangers aux opportunités et aux défis liés à l'investissement en Tunisie, ainsi qu'à la culture, la langue et les normes locales.

En somme, la réduction des autorisations préalables et la simplification des procédures de réalisation des projets économiques peuvent contribuer à améliorer le climat des affaires en Tunisie, à attirer les investisseurs étrangers et à stimuler la croissance économique et l'emploi.

En revanche, il est crucial de veiller à ce que ces mesures soient équilibrées, transparentes et durables pour maximiser les avantages pour l'économie tunisienne et ses citoyens. Il est tout à fait louable de mettre en valeur le décret gouvernemental n° 2017-390 du 9 mars 2017, qui est un outil important dans la simplification des autorisations économiques et administratives préalables en Tunisie.

Ce décret a créé une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de révision des autorisations de l'exercice des activités économiques, qui est chargée de simplifier les procédures et les démarches administratives pour les entrepreneurs et les investisseurs en Tunisie.

En outre, ce décret a également défini et identifié le rôle de la nomenclature d'activités Tunisienne, qui est un outil de classification des activités économiques en Tunisie. Cette nomenclature permet une meilleure identification et une meilleure compréhension des différentes activités économiques qui existent en Tunisie, ce qui est essentiel pour le développement de l'économie tunisienne.



En guise de conclusion, le décret gouvernemental n° 2017-390 du 9 mars 2017 est un outil important dans la simplification des autorisations économiques et administratives préalables en Tunisie, et il mérite d'être salué pour son impact positif sur l'économie Tunisienne.